

Conditions Générales de Vente



En aucun cas l'acheteur ne sera fondé à prétendre avoir ignoré les conditions générales ci-dessous et il ne sera admis aucune dérogation. En cas de conflit entre nos conditions et celles de l'acheteur, ce sont celles de notre Société qui prévaudront sur celles de notre contractant.

1. OFFRES

Les offres faites sans indication d'un délai d'option ne sont valables que pour acceptation nous parvenant dans les 5 jours qui suivent la date de notre offre, celles sur disponibles étant toujours faites sous réserve de vente entre temps.

Les offres de prix sont établies en fonction des éléments fournis par le client et ne pourront engager notre responsabilité en cas de produits non conformes à l'utilisation du client.

2. PRIX

Les prix applicables sont ceux de notre Tarif en vigueur au jour de la livraison, sur le territoire métropolitain, ils s'entendent franco 1 point de destination, par notre transporteur, pour les commandes d'un montant net supérieur à 400 € hors taxes, emballage compris. Toutes les commandes d'une valeur inférieure à 400 € net hors taxes seront livrées port avancé.

Pour les articles hors tarif, il sera déterminé des prix particuliers, révisables en cas de variations des conditions économiques.

3. COMMANDES

Les commandes prises par nos représentants ou employés ne lient notre Société qu'autant qu'elles n'auront pas été refusées dans un délai de 3 semaines.

En cas d'annulation totale ou partielle de toutes commandes spéciales à exécuter selon des spécifications particulières, nous nous réservons la possibilité d'expédier et de facturer tous éléments tels que les outillages, moules, matières premières ou composants qui auraient été acquis ou fabriqués en vue de satisfaire les dites commandes.

4. DELAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et notre Société ne sera tenue à aucun dommage et intérêt, indemnité ou pénalité de retard. Toute réclamation pour erreur, manquant ou défaut apparent, doit être adressée par lettre recommandée dans les 15 jours suivant l'arrivée de la marchandise au lieu de destination indiqué dans l'ordre.

Cette disposition ne dispense pas le destinataire de faire diligence pour conserver l'action contre le transporteur.

5. TRANSPORT

Le transport des marchandises s'effectue aux risques et périls de l'acheteur quelles que soient les conditions de vente : franco destination, FOB, CIF ou C & F. En particulier, la Société n'accepte aucune responsabilité, ni pour rouille ou détérioration de ses marchandises après mise à disposition, ni en cas d'expédition par nos soins.

6. MARCHANDISES A DISPOSITION

Les marchandises doivent être prises en charge par nos clients au plus tard 15 jours après que nous les ayons informés de leur mise à disposition. Passé ce délai, nous nous réservons la possibilité d'en effectuer ou d'en faire effectuer le transport à l'adresse du client ou à défaut vers un magasin général, conformément aux dispositions de l'article 5 ci-dessus, et aux frais de l'acheteur, qu'il s'agisse du transport comme du magasinage qui s'en suivrait.

7. GARANTIE

Les désignations et caractéristiques sont celles indiquées sur le catalogue général en cours. Elles ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées sans préavis. Les illustrations et les visuels de ce catalogue sont non contractuels. La reproduction de ce catalogue, même partielle est soumise à autorisation écrite de notre part.

La responsabilité de notre Société concernant les marchandises qui ne seront pas reconnues conformes, sera limitée au choix du vendeur, même en cas de vice caché, soit au remplacement des marchandises, soit au remboursement de leur valeur. Toutes indemnités sont exclues dans tous les cas. En cas de commandes spéciales sur la base de spécifications et de plans établis par l'acheteur, la responsabilité

de notre Société sera limitée à leur bonne exécution, à l'exclusion de toute autre garantie de quelque nature qu'elle soit.

8. RETOUR DES MARCHANDISES

Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans notre accord préalable. Les marchandises retournées plus d'un mois après leur livraison seront remboursées à leur valeur minorée d'un abattement de 20 %. Tout retour de marchandises devra être effectué au plus tard 3 mois après leur date de livraison.

Les frais de transport seront à la charge de l'expéditeur.

9. PAIEMENT

Nos factures sont payables à Nivolas-Vermelle, à 30 jours fin de mois le 15, date d'expédition, sauf conditions particulières. En application de la L.M.E., aucun paiement anticipé ne pourra faire l'objet d'un escompte sauf accord spécifique et contractuel. Tout paiement anticipé fera l'objet d'un escompte dont le montant est précisé sur nos factures. En cas de non-respect d'une échéance de paiement ou en cas de défaillance connue toutes les factures restant à nous régler deviennent immédiatement exigibles.

Pour le solde des ordres en cours ou restant à livrer, nous nous réservons la possibilité :

- d'exiger le paiement avant livraison
- ou de demander la résiliation du contrat par les voies de droit.

«En cas de retard de paiement et compte-tenu des obligations inscrites dans l'article 3.1 de la loi du 31.12.1992, 92.1442, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité calculée par application de 2 fois le taux de l'intérêt légal aux sommes dues à laquelle se rajoute une indemnité forfaitaire de 40.00 € pour frais de recouvrement».

10. RESERVE DE PROPRIETE

Notre Société conserve l'entière propriété du matériel livré, même s'il a déjà fait l'objet d'une transformation ou d'une revente, jusqu'à paiement complet de celui-ci ou de toutes les sommes qui nous seraient dues à quelque titre que ce soit.

Néanmoins, à compter de la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que le matériel livré pourrait subir ou occasionner, que ceci résulte de son fait ou d'un cas de force majeure.

En cas d'inexécution des paiements, nous nous réservons le droit d'exiger la restitution, dans les plus brefs délais, des marchandises livrées, au frais de l'acheteur. Pour l'exercice de ce droit, ce dernier s'engage, à notre demande, à autoriser l'inventaire et la reprise immédiate des pièces en sa possession, et sans qu'il soit besoin d'aucune procédure de quelque nature qu'elle soit. Les marchandises se trouvant en stock lors de cet inventaire seront réputées correspondre aux dernières facturations effectuées. De manière à rendre possible l'application de la présente clause, l'acheteur s'engage à faciliter l'identification dans ses stocks des produits couverts par la réserve de propriété.

En cas de revente, en l'état ou après transformation, les produits de ces ventes, s'ils ont été versés sur un compte identifié, et les créances non payées nées de ces ventes, nous appartiendront jusqu'à concurrence des sommes qui nous restent dues, ce qui implique en cas de dépôt de bilan, de la part du syndic désigné, de nous adresser sur simple demande, un état des créances restant dues à notre débiteur à la date de ce dépôt.

11. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation, le tribunal de Grenoble est seul compétent même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel de garantie, quelles que soient les conditions de vente et mode de règlement. Cette clause attributive de juridiction, l'emporte sur toutes autres contraintes, pouvant figurer dans les documents de nos clients.

12. LOI APPLICABLE

Pour les marchandises à l'exportation, la loi applicable est la loi française, sauf stipulations particulières contraires.

ZINETTI France

**SAS AU CAPITAL DE 232000 €EUROS APE 4669B SIRET 30381590600019 RC VIENNE 303815906
N°TVA FR34303815906**